



12 octobre 2011

## Les employés temporaires se prononcent en faveur de l'assurance invalidité et soins dentaires !

190 employés temporaires membres du Syndicat, sur une possibilité de 295, se sont prononcés relativement à la proposition d'assurances collectives présentées au cours des mois d'août et de septembre. Du nombre, les scrutateurs ont dû rejeter un vote pour non-conformité.



Le vote contenait deux questions, la première concernait l'assurance invalidité courte et longue durée. La proposition a été acceptée dans une proportion de 135 votes pour et 54 contre par les employés temporaires.

L'assurance invalidité étant acquise, la proposition d'assurance dentaire devenait donc une option valide pour les employés temporaires. À ce propos, ils se sont prononcés en faveur de l'assurance dentaire avec 96 votes positifs contre 93 votes négatifs, la majorité ayant voté pour.

Le vote postal s'est tenu du 7 au 29 septembre, seuls les employés temporaires membres du Syndicat avaient le droit de vote. Le dépouillement a été effectué par trois scrutateurs le 5 octobre dernier.

Les assurances collectives votées par les employés temporaires entreront en vigueur au cours des prochaines semaines, une annonce officielle sera alors faite.